



erreur syndic art 26

Par **RobG**, le **01/12/2023** à **17:20**

Peut-on faire passer un erratum sur un CR d'AG qui déclare ADOPTÉE à l'art.26 ss précision de majorité requise une résolution qui aurait dû être REJETÉE car requérant l'unanimité (sur une modification du RC sur une limitation de commerces) .

Avec certificat de non recours dûment signé et dans le délai de deux mois suivant la date du CR.

Ceci aurait pu faire cesser à moindre frais un litige que seuls les commerces souhaitaient envenimer et pas les copropriétaires d'appartement..